



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **22 mars 2010**

Délibération n° 2010-1369

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Déclinaison du Plan d'action stratégique pour la gestion des déchets 2007-2017 - Objectif n° 1 : agir sur le gisement - Approbation du Plan communautaire de prévention des déchets 2010-2014**

service : **Direction de la propreté**

**Rapporteur : Monsieur Coulon**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 mars 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 24 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Crimier (pouvoir à M. Barral), Crédoz (pouvoir à M. Sturla), Blein (pouvoir à M. Longueval), Balme (pouvoir à M. Lévêque), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Giordano (pouvoir à M. Coste), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Bousson), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Tifra (pouvoir à Mme Dubos), MM. Touraine (pouvoir à M. Corazzol), Turcas (pouvoir à M. Havard).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bailly-Maitre, MM. Gillet, Pillonel.

**Séance publique du 22 mars 2010****Délibération n° 2010-1369**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Déclinaison du Plan d'action stratégique pour la gestion des déchets 2007-2017 - Objectif n° 1 : agir sur le gisement - Approbation du Plan communautaire de prévention des déchets 2010-2014**

service : Direction de la propreté

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 3 mars 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

A la suite de l'adoption, par le conseil de Communauté du 18 décembre 2007, du plan d'actions stratégique de la gestion des déchets 2007-2017, et conformément au premier objectif de ce plan, la Communauté urbaine s'engage à mettre en œuvre un plan communautaire de prévention des déchets pour la période 2010-2014 avec la volonté de limiter leur volume et d'accompagner l'évolution des comportements.

*Les objectifs*

Conformément à la délibération n° 2009-0821 en date du 15 juin 2009, la Communauté urbaine a été retenue, dans le cadre de l'appel à candidature de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), pour les programmes locaux de prévention des déchets. Ainsi, et conformément à l'objectif du Grenelle de l'environnement, la Communauté urbaine s'engage sur un objectif de diminution des ordures ménagères de 7 % au bout des 5 ans, soit de 331 kilogrammes par habitant en 2008 (base de la population en 2006) à 308 kilogrammes par habitant en 2012 (c'est-à-dire de 414 331 tonnes en 2008 à environ 403 000 tonnes en 2012, en prenant en compte la population prévisionnelle 2012).

En plus de cet indicateur global, chaque action du plan sera suivie par un ou plusieurs indicateurs spécifiques qui mesurera(ont) l'état d'avancement de l'action, les moyens mis en œuvre ou encore l'impact sur la réduction des déchets.

*L'élaboration du plan*

La construction du plan communautaire de prévention des déchets 2010-2014 s'est fortement appuyée sur les travaux de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL), qui a émis plusieurs propositions d'actions en 2007 et en 2009, dont en particulier la création d'un centre de ressources recensant les actions de réduction des déchets menées sur territoire, la réalisation d'actions type "caddie intelligent" dans les grandes surfaces, le développement des recycleries au sein des déchèteries et l'information des habitants sur les associations de réemploi.

L'élaboration du plan s'appuie également sur un travail transversal avec toutes les directions de la Communauté urbaine, qui a débuté par plusieurs contacts et qui sera poursuivi pendant les 5 ans, afin d'intégrer les actions déjà engagées telles que la rationalisation des moyens d'impression par la direction des systèmes d'information et de télécommunications, l'optimisation de la consommation de papier par la direction de la logistique et des bâtiments, et la dématérialisation des documents de présentation dans les commissions par le service des assemblées et dans Grand Lyon Territoires par la mission de coordination territoriale.

### Le contenu du plan

Ce plan s'organise en trois volets :

#### 1 - Le Grand Lyon exemplaire

Un plan interne de réduction des déchets sera développé au sein de la Communauté urbaine, accompagné d'une communication interne spécifique. Un audit sera ainsi réalisé en 2010 dans toutes les directions afin de quantifier les déchets produits, d'identifier les actions de réduction déjà engagées ou en projet et de proposer de nouvelles pistes à développer.

D'ores et déjà, deux actions sont programmées :

- *réduire la consommation de papier* : une analyse du déroulement des principales réunions et du circuit des courriers permettra d'identifier les bonnes pratiques et les marges de progrès concernant la consommation de papier. L'objectif est d'aboutir, en 2010, à l'adoption d'une charte de bonne utilisation du papier, qui sera largement diffusée aux élus et agents. A noter que les consommations de papier sont désormais intégrées dans les centres de responsabilités de chaque direction et directement gérées et suivies par la direction de la logistique et des bâtiments.

En parallèle, le projet Convergence des matériels informatiques, développé depuis 2008 par la direction des systèmes d'information et de télécommunications, permettra de mettre en place, en 2010, une quarantaine d'équipements multifonctionnels (imprimante, photocopieur, fax et scanner) et mutualisés entre les différents services et directions,

- *promouvoir le réemploi* : le réemploi de matériels réformés, comme les postes informatiques ou les bennes à ordures ménagères, sera poursuivi par le biais de dons à des associations ou à des pays étrangers *via* la coopération internationale.

#### 2°- Le Grand Lyon, acteur auprès des habitants

Des actions de communication et de diffusion de supports d'information seront menées chaque année auprès des habitants pour les sensibiliser à l'éco-consommation et leur donner les moyens d'agir pour réduire leurs déchets.

Cinq actions sont programmées :

- *Mener une campagne de communication globale* : le baromètre des déchets, mené en 2007-2008 en collaboration avec Eco-Emballages, avait montré la nécessité de développer des actions de communication de proximité au plus près des habitants. Un panel de sept familles témoins sera suivi plusieurs mois en 2010-2011 afin de tester la mise en œuvre de différentes actions de réduction des déchets qui seront proposées.

En s'appuyant sur ces exemples concrets et locaux, une campagne de communication globale sera ensuite menée avec une campagne d'affichage, le développement de pages internet spécifiques sur le site de la Communauté urbaine, l'édition d'un guide de l'éco-consommateur, la mise à jour du kit enseignant et l'organisation d'un concours dans Grand Lyon magazine. L'équipe des messagers du tri sera également mise à contribution pour relayer cette communication sur le terrain et les différentes manifestations de la direction de la propreté (Faites de la propreté, participation au Téléthon, etc.) serviront également de relais pour porter le message de la nécessité de la réduction des déchets à la source.

Chaque année, des campagnes de communication accompagneront les actions du plan, par exemple en 2011 pour la diffusion d'autocollants stop-pub, le compostage, la mise à jour du kit enseignant et la sensibilisation en moyennes et grandes surfaces.

- *Limiter les imprimés non sollicités* : des autocollants stop-pub seront diffusés en 2011 aux habitants par l'intermédiaire des mairies, des déchèteries, etc. Au préalable, un travail de concertation avec les diffuseurs de publicités assurera le respect des autocollants et garantira la libre distribution des journaux des collectivités (bulletins municipaux, etc.).

- *Promouvoir le compostage domestique* : la promotion du compostage domestique, développée depuis 2004 dans l'habitat pavillonnaire, sera poursuivie en axant davantage sur l'habitat vertical. Les modalités techniques et financières de mise en œuvre de cette action feront l'objet d'une délibération spécifique.

- *Promouvoir le réemploi* : en parallèle du déploiement de recycleries en déchèterie, un guide du réemploi, recensant toutes les activités de récupération, "réparation" et location sera édité en 2013. Une journée de la réparation pourra également être organisée, éventuellement couplée avec "Faites de la propreté".

- *Limiter les déchets dangereux* : la prévention de la production de déchets est quantitative (réduction de la quantité) mais aussi qualitative (réduction de la toxicité). En 2011, des panneaux de sensibilisation seront apposés dans les déchèteries sur les bungalows de récupération des déchets dangereux des ménages. Des actions de sensibilisation au sein des magasins de bricolage pourraient aussi être envisagées.

### 3 - Le Grand Lyon, incitateur sur son territoire

Montrer l'exemple et accompagner l'évolution des comportements éco-citoyens seraient insuffisants si des mesures incitatives n'étaient pas proposées à destination de l'activité économique.

Trois actions sont programmées :

- *Créer un centre de ressources* : en 2010, un audit permettra de recenser les acteurs de la réduction des déchets et leurs actions menées sur le territoire de la Communauté urbaine. Ce diagnostic servira à alimenter une base de données recensant ces acteurs et actions de réduction, qui sera transcrite en centre de ressources virtuel, hébergé sur le site internet de la Communauté urbaine. L'objectif est de promouvoir ce centre afin de créer une émulation auprès des acteurs potentiels du territoire pour qu'ils développent des actions similaires.

- *Limiter les déchets des entreprises* : dans le cadre des actions de limitation des déchets non ménagers, la Communauté urbaine accompagnera les producteurs concernés en analysant les types et quantités de déchets produits, en identifiant des gisements d'évitement et en prodiguant des conseils sur les gestes de réduction des déchets. La promotion de la future charte de bonne utilisation des papiers sera intégrée à ces conseils.

- *Limiter les déchets des marchés et des manifestations* : dans le cadre du plan de propreté urbaine 2010-2014 et sur le modèle des marchés propres, une action sera menée dès 2010-2011 en vue de sensibiliser les organisateurs et les participants de marchés forains et de manifestations à la limitation des déchets.

#### *Le budget prévisionnel*

Les dépenses prévisionnelles du plan communautaire de prévention des déchets 2010-2014 sont estimées à 1 791 000 € TTC pour les 5 ans. Ces montants ne prennent pas en compte les actions nouvelles qui seront identifiées à la suite de l'audit interne.

Conformément à la délibération n° 2009-0821 en date du 15 juin 2009, l'aide de l'Ademe pour le programme local de prévention des déchets de la Communauté urbaine pourra atteindre 947 000 € TTC par an, sous réserve de la réalisation des objectifs d'activité et du respect de l'objectif de diminution de 7 % des ordures ménagères au bout des 5 ans. Cette subvention est une aide forfaitaire basée sur le nombre d'habitants ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

### **DELIBERE**

**1° - Approuve** le plan communautaire de prévention des déchets 2010-2014, comme ci-après annexé.

**2° - Les dépenses** prévisionnelles correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - section de fonctionnement - exercices 2010 et suivants - subdivision intéressée des chapitres 011 et 012.

**3° - Les recettes** seront inscrites et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - section de fonctionnement - exercices 2010 et suivants - subdivision intéressée du chapitre 74.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 24 mars 2010.**